



Comité des programmes et des budgets**Trentième session**

Vienne, 25 et 26 juin 2014

**Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif
de l'ONUDI****Note du Secrétariat**

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.
2. Au 1er janvier 2014, 171 États étaient Membres de l'ONUDI. Tous figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.
3. La présente note remplace le document GC.15/15.



A. États figurant dans la liste A

Afghanistan	Ghana	Mongolie	République-Unie de Tanzanie
Afrique du Sud	Guinée	Mozambique	Rwanda
Algérie	Guinée-Bissau	Myanmar	Samoa
Angola	Guinée équatoriale	Namibie	Sao Tomé-et-Principe
Arabie saoudite	Inde	Népal	Sénégal
Bahreïn	Indonésie	Niger	Sierra Leone
Bangladesh	Iran (République islamique d')	Nigéria	Seychelles
Bénin	Iraq	Oman	Somalie
Bhoutan	Israël	Ouganda	Soudan
Botswana	Jordanie	Ouzbékistan	Sri Lanka
Burkina Faso	Kazakhstan	Pakistan	Swaziland
Burundi	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tadjikistan
Cabo Verde	Kirghizistan	Philippines	Tchad
Cambodge	Koweït	Qatar	Thaïlande
Cameroun	Lesotho	République arabe syrienne	Timor-Leste
Chine	Liban	République centrafricaine	Togo
Comores	Libéria	République de Corée	Tonga
Congo	Libye	République démocratique du Congo	Tunisie
Côte d'Ivoire	Madagascar	République démocratique populaire lao	Turkménistan
Djibouti	Malaisie	République populaire démocratique de Corée	Tuvalu
Égypte	Malawi		Vanuatu
Émirats arabes unis	Maldives		Viet Nam
Érythrée	Mali		Yémen
Éthiopie	Maroc		Zambie
Fidji	Maurice		Zimbabwe
Gabon	Mauritanie		
Gambie			

B. États figurant dans la liste B

Allemagne	Finlande	Luxembourg	Portugal
Autriche	France	Malte	Suède
Belgique	Grèce	Monaco	Suisse
Chypre	Irlande	Norvège	Turquie
Danemark	Italie	Pays-Bas	
Espagne	Japon		

C. États figurant dans la liste C

Argentine	Costa Rica	Honduras	Sainte-Lucie
Bahamas	Cuba	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Dominique	Mexique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Belize	El Salvador	Nicaragua	Suriname
Bolivie (État plurinational de)	Équateur	Panama	Trinité-et-Tobago
Brésil	Grenade	Paraguay	Uruguay
Chili	Guatemala	Pérou	Venezuela
Colombie	Guyana	République dominicaine	(République bolivarienne du)
	Haïti		

D. États figurant dans la liste D

Albanie	Croatie	Hongrie	Roumanie
Arménie	ex-République	Monténégro	Serbie
Azerbaïdjan	yougoslave de	Pologne	Slovaquie
Bélarus	Macédoine	République de	Slovénie
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Russie	Moldova	Ukraine
Bulgarie	Géorgie	République tchèque	